SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
09 AVRIL 2013 À 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Suivi;

2.2 Approbation et adoption des procès-verbaux des séances tenues en mars 2013;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 01 mars au 31 mars 2013;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Adoption du règlement numéro 544-2013 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux et abrogeant le règlement 544-2012-01

2.6 Adoption du règlement numéro 635-2013 intitulé Comité consultatif de l'Agenda 21 local de la ville de Saint-Colomban

2.7 Adoption du règlement numéro 636-2013 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Saint-Colomban abrogeant et remplaçant le règlement 627

2.8 Avis de motion règlement numéro 619-01-2013 amendant le règlement 619 portant sur la gestion contractuelle afin de remplacer l'annexe IV Déclaration du soumissionnaire;

2.9 Avis de motion règlement numéro 639 abrogeant et remplaçant le règlement d'emprunt numéro 615 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de la rue Curé-Presseault et autorisant un emprunt de trois cent quarante-deux mille dollars (342,000 $) nécessaire à cette fin.;

2.10 Avis de motion règlement numéro 640 décrétant des travaux de pavage de diverses rues selon le programme 2013 et un emprunt au montant de un million de dollars (1 M$) à cette fin;

2.11 Nomination d'un membre sur le comité d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

2.12 Mandat au CRM.-négociation de la convention collective des pompiers à temps partiel ;

2.13 Autorisation de signature - contrat de service concernant l'aménagement paysager de la Ville;

2.14 Autorisation de signature d'une convention avec la Coopérative Terra-Bois;

2.15 Autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir un permis d'ingénieur au Québec ;

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis du mois de mars du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme;

3.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du mois de mars;

3.3 Adoption du règlement numéro 601-2013-23 modifiant le règlement 601, tel qu'amendé, afin de revoir certaines dispositions;

3.4 Adoption du règlement numéro 601-2013-24 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de créer la zone H1-158 à même la zone H1-112 et de créer la zone H1-159 à même les zones H1-114 et H1-115;

3.5 Autorisation d'exempter monsieur Jean Bouchard de l'obligation de détenir une assurance responsabilité professionnelle ;

3.6 Reconduction du contrat de valorisation des matériaux secs ;

3.7 Autorisation de procéder à la signature de l'avenant à l'entente des bassins versants numéro 44

3.8 Cession de terrain à l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban

3.9 Autorisation de signature – protocole d'entente PE-2013-SHEW-01 du développement domiciliaire du Domaine Shewchuck, phase 1;

3.10 Première acceptation des travaux du projet domiciliaire "Domaine des Faucons", phase 1 – protocole d'entente PE-2013-FAUC-01;

3.11 Libération progressive de la garantie financière du projet domiciliaire "Les Promenades du Boisé St-Colomban", phase 5 et 6 – protocole d'entente PE-2012-BRO-05;

3.12 Autorisation d'entreprendre toutes les démarches requises afin d'acquérir de gré à gré une partie du lot 4 264 201 (lot projeté 5 235 964)

3.13 Autorisation de procéder à l'accompagnement d'un stagiaire en environnement au Service de l'aménagement, de l'environnement et de l'urbanisme ;

4. <u>SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

4.1 Approbation de la programmation révisée - TECQ 2010-2013;

4.2 Octroi du contrat - l'achat d'un système d'arpentage GPS (TP-SI-2013-78);

4.3 Octroi du contrat - les travaux de pavage-programmation 2013 (TP-SP-2013-74);

4.4 Octroi du contrat - la fourniture de pierre (TP-SP-2013-75);

4.5 Demande au ministère des transports du Québec dans la cadre du réaménagement de l'intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord

4.6 Dépôt d'une pétition demandant l'asphaltage des rues Boyer et du Domaine Bériau à la charge des propriétaires riverains;

4.7 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des offres de service concernant l'entreposage des abrasifs d'hiver;

4.8 Octroi de contrat - service d'entretien électrique du réseau d'éclairage;

4.9 Octroi de contrat - Fourniture et l'assemblage de luminaires ;

5. <u>SERVICE DE SÉCURITÉ ET INCENDIE</u>

5.1 Avis de motion règlement numéro 557-2008-01 concernant le Service de sécurité incendie de Saint-Colomban, abrogeant et remplaçant le règlement 557-2008;

5.2 Octroi du contrat - l'acquisition d'un véhicule Ford utilitaire pour le Service de sécurité incendie INC-SI-2013-70 ;

5.3 Autorisation de signature d'une entente avec la Fédération québécoise de scoutisme;

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Autorisation d'entreprendre toutes les démarches requises afin d'acquérir de gré à gré le lot 3 912 318 pour fin de parc de voisinage;

6.2 Autorisation d'entreprendre les discussions visant une entente avec la Ville de Lachute pour la participation des jeunes au sein de l'Association du baseball mineur de Lachute-Argenteuil ;

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Autorisation de procéder à l'accompagnement d'un stagiaire en technique de documentation ;

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions

Toute personne qui désire poser une question devra :
a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d.s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq (5) minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

8.1.1 Période de questions;

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE